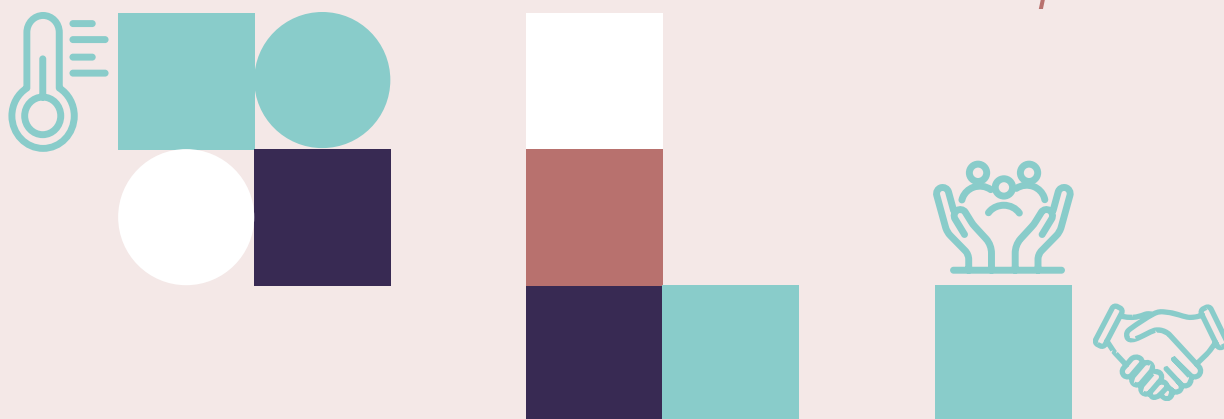




# Nos propositions pour le Maine-et-Loire

## *Élections municipales 2026*



Le **Pacte du Pouvoir de Vivre**, qui fédère plus de 60 organisations au niveau national, entend pleinement prendre part au débat des élections municipales de 2026. Il publie des propositions sur 15 thématiques du quotidien dans “Pouvoirs de ville”.

Dans le Maine-et-Loire, le Pacte du pouvoir de vivre se décline au plus près du terrain en prenant appui sur des femmes et des hommes qui agissent pour que chacun et chacune puissent vivre dignement, respirer un air sain, se loger, se déplacer, apprendre, participer à la vie de la cité.

Le Maine-et-Loire connaît depuis plusieurs années une évolution démographique et économique contrastée : croissance soutenue dans les pôles urbains, stagnation ou vieillissement dans les territoires ruraux.

Les communes et EPCI disposent de leviers importants dans quatre domaines structurants :

- **Logement** : planification, foncier, production de logements sociaux, régulation du marché, habitat adapté.
- **Développement économique et emploi** : soutien au commerce de proximité, mobilités, zones d'activité, attractivité.
- **Solidarités** : action sociale de proximité, lutte contre la précarité alimentaire, intégration des personnes exilées.
- **Services publics** : maintien des services de proximité, accessibilité, France Services, maillage territorial.

**Ce supplément local met en lumière les spécificités de notre territoire et les initiatives qui montrent qu'un autre modèle est possible : plus juste, plus écologique, plus solidaire.**



Retrouvez l'ensemble des propositions nationales “Pouvoirs de ville” sur [www.pactedupouvoirdevivre.fr](http://www.pactedupouvoirdevivre.fr)



# Logement

## LE CONSTAT

Le Maine-et-Loire fait face à un déficit marqué de logements adaptés. Le taux de logement social (18,2% sur le département en 2023) reste insuffisant pour répondre à la demande croissante.

À Angers, la pression étudiante accentue les tensions. Les travailleurs saisonniers peinent à se loger faute d'offres dédiées.

Enfin, l'accessibilité pour les personnes handicapées et le vieillissement de la population exige une adaptation urgente du parc existant.

### En chiffres

# 15%

Dans le département, seul Angers Loire Métropole dépasse ce taux de logements sociaux avec 26%.

- 15% pour Saumur Val de Loire, 15% pour la CA du Choletais,
- 10% pour Mauges Communauté,
- 8% pour Loire Layon Aubance...

## CE QUE PEUVENT NOS COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

→ **Fixer un objectif chiffré de création de logements sociaux sur 6 ans :**

- mobiliser le foncier,
- adapter l'urbanisme,
- renforcer les partenariats avec les bailleurs,
- soutenir financièrement les opérations,
- prioriser les publics selon les besoins locaux,
- mener une concertation active et suivre annuellement les résultats pour ajuster la trajectoire.

→ **Généraliser à l'ensemble des EPCI le dispositif HTH (Hébergement temporaire chez l'habitant) :**

il vise à répondre au manque de logements temporaires et à faciliter l'accès à l'emploi, aux stages ou aux alternances. Ce dispositif permet une mise en relation entre hébergeurs et jeunes de 15 à 30 ans (salarié·es, stagiaires, alternant·es, saisonnier·es, intérimaires, étudiant·es) en recherche de logement.

→ **Répondre au besoin des étudiant·es et jeunes actifs :**

dans le cadre d'une politique volontariste d'agrandissement du parc de logements sociaux, prioriser les T1/T2 qui, à part sur le périmètre d'Angers Loire Métropole, représentent moins de 20% du parc.

→ **Conventionner avec le CROUS pour répondre au besoin des saisonniers :**

afin d'utiliser l'été les logements vacants du CROUS pour héberger les saisonniers, une simple convention commune-CROUS peut fixer nombre de places, durée et gestion. C'est une solution rapide, économique et déjà éprouvée par d'autres communes ou EPCI, pour soutenir les employeurs, éviter les hébergements précaires et renforcer l'attractivité locale.

→ **Rendre visible et opérationnel le registre des logements accessibles :**

beaucoup de logements adaptés existent mais ne sont pas identifiés et donc peu visibles. La mise en place d'un registre local des logements adaptés, interconnecté avec les bailleurs sociaux et les agences immobilières permettrait ensuite la mise en place d'un guichet unique « logement adapté » pour les personnes en situation de handicap et vieillissantes. Ce registre pourrait également répertorier les logements accessibles aux personnes en situation de fragilité ou d'exclusion.

→ **Financer des diagnostics d'adaptabilité pour les propriétaires privés :**

un diagnostic d'adaptabilité est une évaluation réalisée pour identifier les travaux nécessaires afin de rendre un logement plus accessible pour les personnes à mobilité réduite.



# SERVICES PUBLICS, SERVICES AU PUBLIC

## LE CONSTAT

L'accessibilité aux services publics varie fortement entre communes urbaines et rurales du Maine-et-Loire. Les villes disposent d'un maillage dense d'équipements publics, généralement accessibles en moins de 10 minutes, avec des bâtiments plus souvent conformes aux normes PMR. Cependant, l'accès aux services publics doit être garanti pour tous et toutes, dans un contexte de vieillissement et de mobilités contraintes.

Dans les zones rurales, l'accès aux services est plus éloigné, tandis que de nombreux équipements restent partiellement adaptés. La mobilité constitue un frein majeur : l'offre de transports est limitée hors des pôles urbains, compliquant l'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite et les publics dépendants.

## CE QUE PEUVENT NOS COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

### Développer des cheminements accessibles autour des services clés

Créer ou rénover des trottoirs, passages piétons, rampes et zones de stationnement PMR autour des écoles, mairies, cabinets médicaux ou commerces renforce l'autonomie des habitants. Ces aménagements simples améliorent la sécurité, facilitent les déplacements quotidiens et profitent aussi aux familles, seniors et usagers temporaires.

### Identifier les équipements non-accessibles et co-construire les projets d'aménagement

Pour les municipalités ne l'ayant pas réalisé, programmer un audit d'accessibilité des bâtiments publics (mairies, écoles, équipements sportifs...).

Créer un comité local d'usager, en y associant les associations, afin de travailler sur une programmation pluriannuelle pour une mise en conformité PMR.

### Soutenir la mobilité inclusive via un transport à la demande

La mise en place d'un service de transport à la demande, adapté aux PMR et connecté aux pôles de services, réduit l'isolement des habitants ruraux. Ce dispositif souple et peu coûteux permet d'accéder aux démarches administratives, aux soins et aux commerces, tout en répondant aux besoins croissants liés au vieillissement.

### Créer un guichet de proximité ou une permanence mobile

Installer une permanence administrative itinérante ou mutualisée avec France Services rapproche les démarches du quotidien des habitants éloignés des centres urbains. Ce service réduit les déplacements contraints, accompagne les publics fragiles dans leurs démarches numériques et renforce la présence publique dans les petites communes.



PACTE DU  
POUVOIR  
DE VIVRE



Créé en 2019, le Pacte du Pouvoir de Vivre est un collectif de 63 organisations parmi les plus reconnues de la société civile organisée française, aussi diverses dans leur statut (associations, fondations, ONG, syndicat, mutuelles...) que dans leurs domaines d'action – environnement, lutte contre la pauvreté, logement, travail, jeunesse, ESS, migration... Cette alliance inédite agit afin que les questions sociales, environnementales et démocratiques, qui sont indissociables, soient prises en compte dans les décisions politiques et dans le débat public au niveau local et national.



Retrouvez toutes les propositions du Pacte du pouvoir de vivre pour les élections municipales sur : [www.pactedupouvoirdevivre.fr](http://www.pactedupouvoirdevivre.fr) ou via ce QRcode :



PACTE DU  
POUVOIR  
DE VIVRE

MAINE-ET-LOIRE